

2020

HONORAIRES DE LOCATION

BAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR) + MEUBLÉS

HONORAIRES PART LOCATAIRE

(montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

HONORAIRES TTC

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)	
▶ Hors zones tendues et très tendues	8€
▶ Zones tendues	10€
▶ Zones très tendues	12€
Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	3€

HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE

(calculés sur le loyer annuel hors charges)

Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.

9 %

AUTRES BAUX

HONORAIRES TTC

▶ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989	
Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire)	9%
▶ BOX - PARKING - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)	
Honoraires de location et de rédaction d'actes	108€
▶ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)	
Honoraires de location (sur le loyer annuel hors taxes et hors charges)	20%

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

APPARTEMENT, MAISON/VILLA, LOCAL COMMERCIAL (MURS), FONDS DE COMMERCE, TERRAIN À BÂTIR, GARAGE

▶ Inférieur à 25 000€	2 500 €
▶ De 25 000€ à 50 000€	5 000€
▶ De 50 000€ à 160 000€	9 000€
▶ De 160 000€ à 300 000€	6%
▶ De 300 000€ à 500 000€	5,5%
▶ Supérieur à 500 000€	5%

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TAUX POUR LA GESTION COURANTE | HONORAIRES TTC

ENCAISSEMENTS ANNUEL

▶ De 0 à 3 000€	12,00%
▶ De 3 001€ à 4 500€	8,40%
▶ De 4 501€ à 6 000€	7,20%
▶ De 6 001€ à 10 000€	6,60%
▶ à partir de 10 001€	6,00%

GARANTIES

▶ Garantie de Loyers impayés	2,50%
▶ Garantie d'occupation	2,50%

RÉMUNÉRATIONS À LA VACATION

▶ Vacances (heure) pendant les heures ouvrables du cabinet : Le gestionnaire :	90€
Prévoir augmentation de 25% en dehors des heures ouvrables.	

HONORAIRES ET FRAIS ADMINISTRATIFS :

▶ Déclaration et gestion de sinistre	Vacation
▶ Présence expertise	Vacation
▶ Déclaration Impôt Fonciers	70€
▶ Avenant bail habitation (à la charge du demandeur)	150€
▶ Envoi avis échéance papier (charge locative)	3€
▶ Frais et débours/extranet/an (charge propriétaire)	20€
▶ Préparation + envoi congé par LRAR	120€
▶ Clôture fin de gestion	À la vacation
▶ Traitement saisie attribution	À la vacation
▶ Ouverture dossier assurance perte loyers	90€

TRAVAUX

▶ Travaux supérieurs à 750€TTC (minimum 90€TTC)	5% HT du TTC
▶ Constitution dossier subvention	Vacation

CONTENTIEUX À LA CHARGE DU LOCATAIRE

▶ 1ère Mise en demeure (LRAR)	39,00€
▶ 2ème Mise en demeure copie Garant	54,00€
▶ Remise dossier huissier/avocat	120,00€
▶ Chèque impayé ou prélèvement rejeté (en sus frais bancaire)	36,00€

HONORAIRES **SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ**

PRESTATIONS VARIABLES COLLECTIVES	HONORAIRES TTC
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (en cas de changement de syndic) avec un minimum de 480€TTC	8,40€
Rémunération à la vacation (heure) pour les prestations hors gestion courante	
Vacations pendant les heures ouvrables (lundi à vendredi 9h30-12h30/14h-18h)	
▶ Le gestionnaire	95€
▶ L'assistante ou autre collaborateur	60€
Vacations en dehors des heures ouvrables (majoration 50% après 18h)	
▶ Le gestionnaire	142,50€
▶ L'assistante ou autre collaborateur	90€
Frais administratifs	
▶ Frais postaux	Frais réels barème de La Poste
▶ Mise en demeure d'un tiers par la lettre recommandée avec accusé réception	30€
Assemblée générale, conseils syndicaux et visites	
▶ Frais postaux de la convocation d'AG et PV	Frais réels
▶ Préparation, convocation et tenue d'un conseil syndical supplémentaire de 1h entre 10h et 18h	18€/lot avec minimum 550€
▶ Préparation et convocation d'une assemblée supplémentaire de 1h entre 10h et 18h	18€/lot avec minimum 550€
▶ Tenue d'une assemblée générale supplémentaire + diffusion PV	À la vacation suivant barème
▶ Réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété	À la vacation suivant barème
▶ Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	À la vacation suivant barème
Frais Financiers	
▶ Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat des copropriétaires	90€/Heure avec minimum 180€ 90€/Heure avec minimum 180€
▶ Constitution et dépôt dossier de subvention ou de financement pour la copropriété	10€/lot avec minimum 180€
▶ L'immatriculation initiale du syndicat	
Frais procédure (hors impayés)	
▶ Constitution du dossier transmis à l'avocat, l'huissier de justice, l'assureur en protection juridique	300€
▶ Suivi dossier procédure avec l'avocat	Au temps passé selon barème

PRESTATIONS INDIVIDUELLES	HONORAIRES TTC
Recouvrement des impayés	
▶ Mise en demeure (envoi recommandé avec A.R)	39€
▶ Relance après mise en demeure (envoi recommandé A.R)	39€
▶ Sommation article 19	130€
▶ Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (en cas de diligence exceptionnelle)	120€
▶ Suivi dossier avocat	Vacation
▶ Protocole d'accord	48€
▶ Chèque impayé et/ou prélèvement rejeté (en sus des frais bancaires)	39€
▶ Frais de constitution ou de mainlevé d'Hypothèque	Vacation

Frais et honoraires liés aux mutations

▶ Établissement État Daté	695€
▶ Réactualisation État Daté	180€
▶ Opposition article 20 loi 1965 (hors frais d'huissier)	180€
▶ Tenue de compte vendeur crédeur	24€

Autres prestations variables

▶ Délivrance copie du règlement de copropriété	60€
▶ Traitement/encaissement d'un mandat cash	45€
▶ Délivrance des informations nécessaires à la réalisation des diagnostics techniques	84€
▶ Délivrance de documents pour la vente d'un lot (hors règlement de copropriété)	156€

